

Notice pour l'utilisation de la plateforme « Démarches Simplifiées »

Prérequis : nous vous conseillons, avant d'entamer le remplissage du formulaire et le dépôt de votre projet, de visionner le tutoriel et les explications fournies par la plateforme « Démarches Simplifiées », disponible en cliquant sur le lien suivant :

<https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>.

Accéder à la démarche de candidature

Pour accéder à la démarche, vous devez cliquer sur le lien figurant sur la page dédiée à l'appel à candidature 2021 du site de l'ARS. Ce lien renvoie vers la page de connexion de l'AAC concerné.

Il vous est proposé de vous connecter via « FranceConnect » si vous disposez déjà d'un compte sur la plateforme ou de créer un compte.



Appel à candidatures d'un Dispositif d'Auto-Régulation (DAR) pour enfants âgés de 6 à 11 ans atteints de Troubles du Spectre Autistique (TSA) dans le département du Cher (18).

Date limite : 10 mai 2021

L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire lance un appel à candidatures pour la création d'un Dispositif d'Auto-Régulation pour enfants âgés de 6 à 11 ans atteints de Troubles du Spectre Autistique (TSA) dans le département du Cher (18).

Commencer la démarche

Avec FranceConnect
France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

[S'identifier avec FranceConnect](#)

Qu'est-ce que FranceConnect ?

OU

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

Co-construction du dossier : inviter une personne à modifier le dossier

Il est possible d'inviter un tiers à compléter ou à modifier un dossier.

[Inviter une personne à modifier ce dossier](#)

Vous pouvez inviter quelqu'un à remplir ce dossier avec vous.
Cette personne aura le droit de modifier votre dossier.

Adresse email

Ajouter un message à la personne invitée (optionnel)

[Envoyer une invitation](#)

En accédant au dossier concerné, cliquer sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite, saisir une adresse e-mail. Vous pouvez ajouter un message à votre destinataire. Enfin, cliquer sur le bouton « Envoyer une invitation ». La personne invitée reçoit alors un e-mail l'invitant à se connecter sur demarches-simplifiees.fr afin d'accéder au dossier. Si la personne ne possède pas de compte sur « Démarches Simplifiées », elle doit au préalable en créer un (voir procédure décrite ci-dessus). Une fois connecté, l'invité a accès à l'ensemble du dossier et est libre de le modifier ou le compléter

Messagerie et communication avec le service instructeur

La plateforme « Démarches Simplifiées » est équipée d'une messagerie intégrée. L'onglet "Messagerie" dans votre dossier, reprend les e-mails qui vous sont envoyés et vous permet de communiquer directement avec notre service instructeur.

